

Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

N°82 Février 2026

DOSSIER

Un lieu restructuré pour mieux vous accueillir et vous accompagner

P. 12-15



Page **4** | Synthèses du RSU : un outil de pilotage RH

Page **10** | De nouveaux médecins au Conseil médical

Page **18** | Une nouvelle offre cybersécurité

SOMMAIRE

- > Conseil statutaire : ateliers retraite
page 3
- > Synthèses du Rapport Social Unique
page 4
- > Point sur la promotion de l'emploi public
page 5
- > Promotion interne : un processus encadré
par les LDG
page 6
- > Assistants de prévention : un rôle clé
page 7
- > Risque amiante : un enjeu majeur de santé publique
page 8
- > Une instance pour l'amélioration des conditions
de travail des agents
page 9
- > De nouveaux médecins au Conseil médical
page 10
- > Renouvellement des instances du FDAS
page 11
- > **DOSSIER : Extension et restructuration des
locaux de la Maison des Communes**
pages 12 à 15
- > Les CCAS et CIAS accompagnés par l'UDCCAS
page 16
- > Une conférence sur l'IA par l'AVAM
page 17
- > e-Collectivités
 - Nouvelle offre cybersécurité, page 18
 - Migration du i-parapheur, page 19
 - Accompagnement des élus, page 20
 - Focus sur les référents dématérialisation, page 21
 - Nouvelle organisation du syndicat, page 22
- > Vos nouveaux interlocuteurs
page 23



Directeur de la publication : Eric Hervouet
Rédaction : collaborateurs de la Maison des Communes
Illustrations : Maison des Communes, Freepik, sauf mentions spéciales
Conception graphique : Peuplades
Mise en page : Marion Geay
Impression : imprimerie LIO
Tirage : 1150 ex. - ISSN 2102-0221



ÉDITO

Le début d'année offre toujours l'occasion de reconnaître l'engagement de celles et ceux qui font vivre quotidiennement nos collectivités. Dans les communes, les établissements d'accueil des personnes âgées ou encore les intercommunalités de notre territoire, sur le terrain comme dans les services, les agents territoriaux portent un service public de proximité exigeant, parfois discret, mais toujours essentiel.

À travers les nombreux échanges que nous entretenons avec les collectivités, une conviction se confirme : la solidité du service public repose sur les femmes et les hommes qui le construisent, l'animent et lui donnent sens. C'est pour cette raison que l'ensemble des structures de la Maison des Communes, renforce chaque année son accompagnement : solutions techniques à travers e-Collectivités, conseils, prévention, expertise juridique, par le Centre de Gestion. Nos missions évoluent afin d'être au plus près de vos attentes mais notre ambition demeure : être des partenaires fiables et utiles.

Ce numéro de février met à l'honneur un chantier qui touche directement notre fonctionnement et, demain, la qualité des services que nous vous rendons : la restructuration, l'agrandissement et l'amélioration énergétique de la Maison des Communes.

Au-delà du projet immobilier, il s'agit d'un investissement stratégique pour répondre à vos besoins croissants, accueillir nos équipes dans de meilleures conditions, moderniser nos outils de travail et inscrire pleinement notre établissement dans la transition environnementale. Isolation renforcée, performance énergétique, optimisation des espaces, amélioration des espaces collectifs et des salles de formation : ce chantier est pensé pour préparer l'avenir. Nous sommes convaincus que cette transformation contribuera à renforcer la qualité de l'accompagnement offert aux collectivités et agents du territoire.

Que 2026 soit pour chacune et chacun une année de réussite, confiance et de coopération.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Eric HERVOUET
**Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Vendée et d'e-Collectivités**

Conseil statutaire



↑ En octobre dernier, le service Conseil statutaire a reçu près de 50 responsables des ressources humaines

Un accompagnement individualisé

Face au succès des ateliers organisés en octobre 2025, le service Conseil statutaire poursuit son accompagnement individualisé de saisie des dossiers de liquidation retraite. De nouvelles dates sont prévues au printemps.

Les 13 et 14 octobre 2025, près de 50 responsables des ressources humaines des collectivités affiliées au Centre de Gestion ont participé aux ateliers de saisie des dossiers de liquidation retraite organisés par le service Conseil statutaire. Ces sessions, tenues en présentiel, ont permis aux gestionnaires de compléter en direct leurs dossiers de retraite prévus pour 2026 sur la nouvelle plateforme Pep's de la CNRACL.

Objectif : accompagner et former

Ces ateliers ont été conçus pour faciliter la

prise en main de Pep's, nouvelle plateforme de gestion des retraites CNRACL, et pour fournir aux participants des conseils pratiques sur le remplissage des dossiers. Chaque gestionnaire a bénéficié d'un accompagnement personnalisé grâce à la présence d'une conseillère retraite du Centre de Gestion, garantissant une saisie efficace et conforme.

De nouveaux ateliers en 2026

Face au succès de cette première édition, de nouveaux ateliers vont être programmés. Ils permettront aux

gestionnaires n'ayant pu participer en octobre de bénéficier à leur tour de cet accompagnement individualisé, dans une logique de continuité et de sécurisation des démarches administratives.

> Contact

Plus d'informations auprès du service Conseil statutaire, 02 53 33 01 44, retraite@cdg85.fr

La gestion des dossiers chômage assurée pour le CDG 72

Dans le cadre de la mutualisation des moyens prévue par le schéma de coopération, de spécialisation et de mutualisation des CDG des Pays de la Loire, le Centre de Gestion de la Vendée assure depuis le 1^{er} janvier 2026 le traitement des demandes d'Allocations de Retour à l'Emploi ainsi que leur suivi mensuel pour le compte du Centre de Gestion de la Sarthe.

Dès lors, les collectivités affiliées qui souhaitent bénéficier de cette prestation saisiront directement le service Conseil statutaire du CDG85 pour :

- L'instruction et le suivi mensuel des droits à l'allocation chômage (établissement des avis de paiement mensuels),
- L'étude et la simulation du droit initial à indemnisation chômage 4 mois maximum avant la date de radiation des cadres envisagée de l'agent,
- L'étude du droit en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage,
- L'étude des cumuls de l'allocation chômage et l'activité réduite,
- L'étude de la réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC.

Cette mutualisation s'inscrit dans la continuité de celle instaurée avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique depuis le 1^{er} janvier 2017.

> Contact

Pour toute question relative à la gestion de vos dossiers chômage, Amandine HERVIN et Marie BERRIAU, conseillères statut-chômage, se tiennent à votre disposition, 02 51 44 10 10 ou 02 53 33 02 79, chomage@cdg85.fr



> Emploi

Les synthèses du RSU : un outil de pilotage des ressources humaines

En tant qu'employeurs territoriaux, le Rapport Social Unique (RSU) constitue un outil majeur pour analyser et piloter vos politiques ressources humaines. A l'issue de la saisie de vos données sociales, le service Emploi met à votre disposition des synthèses et plusieurs documents pour vous accompagner au mieux dans cette analyse.

Le Rapport Social Unique est un document obligatoire pour les collectivités territoriales et établissements publics depuis 2021. Il est produit chaque année par les employeurs publics et constitue un support essentiel au dialogue social.

À l'issue de la campagne Données Sociales, le Centre de Gestion met à votre disposition des synthèses : une synthèse focus reprenant les données saisies de votre collectivité, des fiches repères qui permettent de se situer par rapport à un groupe de collectivités et des synthèses comparées.

Des synthèses pour un regard global sur la situation de sa structure et son évolution

Les synthèses du RSU ont plusieurs finalités :

- Le pilotage des ressources humaines : elles permettent de mesurer l'évolution de la politique RH, d'identifier les leviers d'amélioration, d'anticiper et de prendre des décisions éclairées ;
- Le dialogue social : elles alimentent les réflexions en fournissant des données et renforcent le dialogue social ;
- La transparence : le RSU doit être diffusé publiquement. Il constitue une base précieuse pour les comparaisons entre collectivités.

Les employeurs publics disposent d'un outil structurant pour objectiver les

décisions RH. Les données de chaque collectivité/établissement alimentent les synthèses nationales, permettant ainsi de suivre les grandes tendances (vieillesse des effectifs, féminisation, précarité, etc.) et d'orienter les politiques publiques en matière d'emploi public.

La qualité des synthèses dépend toutefois de la complétude et de la fiabilité des données transmises. L'enjeu est donc aussi de renforcer l'appropriation et la culture de la donnée au sein de chaque collectivité.

Des indicateurs pour une analyse détaillée et comparative

Les synthèses du RSU présentent les principaux indicateurs sociaux de la collectivité. Elles sont un élément clé qui offre une vue d'ensemble des données sociales de la collectivité.

Ces documents graphiques fournissent une analyse claire, détaillée, comparative et permettent d'identifier les évolutions dans la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Des documents complémentaires pour affiner son analyse

Différents documents peuvent également être mis à disposition :

- une synthèse plus détaillée avec un zoom sur :
 - l'absentéisme
 - les risques psychosociaux
 - la rémunération
 - la santé, la sécurité et les

conditions de travail

- l'égalité professionnelle

- une synthèse Handitorial (données BOETH)
- un baromètre Egalité Professionnelle,
- un outil d'aide à l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Ces documents sont accessibles, sur demande, auprès du service Emploi.

> Contact

Service Emploi, emploi@cdg85.fr



Exemple d'une synthèse comparée

> Emploi

Valoriser et promouvoir l'emploi public

Engagé dans la réponse aux difficultés de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale, le Centre de Gestion poursuit ses actions auprès d'un large public pour former et recruter les agents territoriaux de demain.

Pour faire face aux difficultés de recrutement actuelles, et aux enjeux considérables du renouvellement des effectifs dans la Fonction Publique Territoriale ces prochaines années, le Centre de Gestion se mobilise pour assurer la promotion de l'emploi public auprès de toutes les populations : collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion.

Nous développons ainsi des partenariats avec les écoles pour intervenir auprès des jeunes, leur faire découvrir les métiers et l'accessibilité à l'emploi dans la Fonction Publique Territoriale.

Nous proposons des informations collectives dans les agences France Travail et dans les dispositifs Prépa Clefs Avenir (projets de reconversion).

Nous professionnalisons les conseillers

à l'insertion, à l'emploi et à l'évolution professionnelle auprès de structures comme Avenir Actifs, FACE Vendée, France Travail, les Missions Locales...

Et bien sûr, tout au long de l'année, nous participons aux forums de l'emploi et de l'orientation pour promouvoir notamment l'activité « d'Intérim Public », considéré comme un véritable tremplin pour s'insérer durablement en emploi dans nos structures publiques.

La promotion de l'emploi public passe aussi par le rôle que chacun/e d'entre vous peut jouer pour accueillir des stagiaires de plus ou moins longue durée. Une autre de nos missions consiste ainsi à effectuer des mises en relation avec vous pour permettre la concrétisation de nouveaux projets professionnels dans la Fonction Publique Territoriale.

en 2025

+1500 demandeurs d'emploi rencontrés

candidats inscrits à notre service d'intérim +700

10 partenariats créés ou renouvelés avec des écoles de la région avec un programme d'interventions tout au long de l'année

+15 participations à des salons et forums sur le département

Bientôt une formation dédiée au métier de Secrétaire Général de Mairie

Après la Sarthe et la Mayenne, ce sera au tour de la Vendée d'accueillir, en octobre 2026, la formation des Secrétaires Généraux de Mairie.

Cette initiative portée par la coopération régionale des 5 Centres de Gestion des Pays de la Loire vise à répondre aux enjeux cruciaux du service public local et à la pénurie croissante de Secrétaires Généraux de Mairie.

En partenariat avec le CNFPT, France

Travail, la Région des Pays de la Loire et l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée, cette formation à vocation certifiante se veut être un tremplin pour les demandeurs d'emploi en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier.

Vous avez envie de former la nouvelle génération de Secrétaires

Généraux de Mairie ? Vous avez un départ en retraite en prévision, un remplacement à prévoir ? Nous vous proposons d'accueillir un stagiaire en collectivité durant sa formation.

Vous aurez l'occasion de nous confirmer votre intérêt pour ce dispositif ou pour l'accueil plus généralement d'un stagiaire ou d'un alternant, via le questionnaire qui vous sera envoyé dans les prochains jours.



> Instances du dialogue social

Promotion interne : un processus encadré par les Lignes Directrices de Gestion

La promotion interne permet à un agent territorial d'accéder à un cadre d'emplois de catégorie hiérarchique supérieure, par dérogation au principe du concours.

Elle n'est toutefois pas automatique, des règles précises encadrent cette procédure, en vue de garantir l'égalité de traitement entre tous les agents.

Les critères d'appréciation des dossiers sont définis dans les Lignes Directrices de Gestion relatives à la Promotion Interne (LDG PI), arrêtées par le Président du Centre

de Gestion après avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion et consultation de l'ensemble des CST locaux pendant un délai de 2 mois minimum.

Ces critères, établis pour garantir l'équité et la transparence, servent de base à l'évaluation des agents. Les notations issues de cette évaluation sont validées par le Président du Centre de Gestion, conformément aux dispositions réglementaires.

Ce cadre assure une gestion des carrières

harmonisée et respectueuse des principes de la Fonction Publique Territoriale.

La campagne de promotion interne 2026 est ouverte depuis le 2 février jusqu'au 13 mars, avec publication des listes d'aptitude le 1^{er} juillet 2026.

Cette année encore, la promotion interne dérogatoire pour les Secrétaires Généraux de Mairie (SGM) est ouverte aux adjoints administratifs principaux exerçant les fonctions de SGM depuis au moins 4 ans au 1^{er} janvier 2026.

Élections professionnelles Effectif supérieur à 50 agents : quelle est la prochaine étape ?

À la suite de la déclaration des effectifs au 1^{er} janvier 2026, votre collectivité compte au moins 50 agents. Vous êtes donc dans l'obligation de créer votre propre Comité Social Territorial (CST).

Il est dès à présent nécessaire de réfléchir aux points suivants :

- Le nombre de sièges de titulaires pour le collège des représentants du personnel,
- La parité numérique avec le collège employeur,
- Le recueil de la voix délibérative du collège employeur,

L'ensemble de ces points doit, également, faire l'objet d'un temps de concertation avec les organisations syndicales représentatives au niveau départemental au cours du 1^{er} trimestre 2026.

La création de votre propre instance de dialogue social devra ensuite être officialisée par une délibération au plus tard le 10 juin 2026.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

10 décembre 2026



Toutes les informations et ressources seront également à retrouver sur le site internet de la Maison des Communes, rubrique Carrière-Statut/ Instances du dialogue social/ CST locaux.

> Contact

Sophie PETIT, responsable du service Instances du dialogue social, 02 53 33 01 47, elections.professionnelles@cdg85.fr

Référence : articles L.251-6 et R.252-34, 36 et 37 du CGFP

> Prévention

Assistants de prévention : un rôle clé

Sur le terrain, la prévention ne se limite pas aux textes réglementaires. Dans les services des collectivités vendéennes, des agents s'engagent chaque jour pour repérer les situations à risque, échanger avec leurs collègues et améliorer les conditions de travail : découvrez les missions des assistants de prévention.

Un rôle au service de la prévention

L'assistant de prévention est obligatoirement désigné, dans toutes collectivités et tous les établissements publics, et placé directement sous la responsabilité de l'autorité territoriale.

Il conseille et assiste l'autorité territoriale dans la démarche de prévention des risques professionnels et la gestion des situations à risques afin d'améliorer les conditions de travail.

Les missions principales d'un assistant de prévention :

- participer à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- participer à l'analyse des accidents du travail ;
- mettre en place et suivre les registres santé sécurité ;
- être associé aux choix des équipements et matériels ;
- participer aux travaux de la Formation spécialisée ou à défaut le Comité Social et Territorial, etc.

La désignation

La désignation d'un assistant de prévention relève de la responsabilité de l'autorité territoriale. Elle se formalise par un arrêté de nomination, pris après avis du Comité Social Territorial (CST).

La collectivité définit le cadre d'intervention via une lettre de cadrage précisant les missions.

Un modèle d'arrêté de nomination et une lettre de cadrage sont disponibles sur le site internet de la Maison des communes, onglet " Santé/ La prévention des risques professionnels/ Ressources santé et prévention ".

La formation

Les assistants de prévention bénéficient d'une formation initiale obligatoire de 5 jours. Cette formation est complétée par des sessions de perfectionnement (2 jours l'année suivant la formation initiale puis 1 journée par an) leur permettant d'actualiser leurs connaissances et partager leurs pratiques. Plusieurs sessions sont organisées en lien avec le CNFPT chaque année au Centre de Gestion (CDG).

Le réseau vendéen

En Vendée, le CDG joue un rôle d'appui essentiel auprès des collectivités. Il accompagne la mise en place des politiques de prévention et anime un réseau d'assistants et de conseillers de prévention (RAP85).

À ce titre, le CDG organise des réunions et journées d'échanges, propose des temps d'information thématiques, diffuse des outils pratiques et favorise le partage de bonnes pratiques entre collectivités.

En 2025, le Centre de Gestion a renforcé son engagement en matière d'animation de réseaux :

- 2 rencontres du réseau RAP85 ont été organisées, favorisant l'échange de bonnes pratiques, les retours

d'expérience et le renfort de la coopération ;

- Plusieurs outils et informations ont été diffusés aux assistants de prévention tels que les fiches prévention, les informations relatives au nouveau fonds national de prévention, etc. ;
- 5 journées d'actualisation ont été réalisées, réunissant plus de 80 assistants de prévention autour de thématiques pratiques et d'échanges.

Toutes les dates des formations et journées d'actualisation sont consultables sur le site internet de la Maison des Communes, onglet " Santé/ La prévention des risques professionnels/ Le programme de formations et sensibilisations pour l'année 2026.

> Contact

Camille ROBELIN,
Service Prévention
des risques
professionnels,
prevention@cdg85.fr,
02 51 44 10 19.



Envoyez l'arrêté de nomination de votre assistant de prévention au Centre de Gestion.

Cela permet de faciliter son intégration aux formations, aux outils, au réseau et aux conseils du service prévention du CDG.



prevention@cdg85.fr

> Prévention

Le risque amiante, un enjeu majeur de santé publique



↑ Yann PODEVIN, chef d'atelier technique à la mairie de Mortagne-sur-Sèvre

En tant qu'employeurs publics, vous pouvez être concernés par le risque amiante dans vos bâtiments. Le service Prévention des risques du Centre de Gestion vous aide à y voir plus clair.

L'amiante est un matériau minéral autrefois largement utilisé dans le bâtiment pour ses propriétés isolantes et ignifuges. Présente dans de nombreux matériaux, elle représente un risque sanitaire majeur en cas d'inhalation de fibres, pouvant provoquer des maladies graves. Bien que son utilisation soit interdite depuis 1997, de nombreux bâtiments anciens sont encore susceptibles d'en contenir.

Quelles obligations pour l'employeur public ?

Au titre du Code de la santé publique

Le Code de la santé publique impose aux propriétaires d'immeubles, y compris aux employeurs publics, d'assurer le repérage, le suivi et la gestion de l'amiante afin de prévenir les risques sanitaires. Cette obligation se traduit par la constitution d'un Dossier Technique Amiante (DTA), établi à partir de diagnostics réalisés par un opérateur certifié. Les DTA réalisés avant 2013 doivent par ailleurs être mis à jour obligatoirement.

Au titre du Code du travail

Le Code du travail encadre strictement les opérations exposant au risque amiante en distinguant deux types d'interventions :

- les travaux de retrait, d'encapsulation ou de démolition de matériaux amiantés dits de sous-section 3. Ces opérations doivent obligatoirement être confiées à une entreprise certifiée ;
- et les interventions sur des matériaux ou équipements susceptibles de libérer des fibres dits de sous-section 4. Pour ces interventions, l'employeur doit garantir la protection des agents exposés à l'amiante. Les

travaux réalisés en régie ne peuvent être confiés qu'à du personnel ayant suivi une formation spécifique et adaptée à son rôle, et validée par une attestation de compétence. Chaque intervention doit être précédée de l'élaboration d'un mode opératoire précisant les conditions d'intervention et les mesures de prévention.



POINT DE VIGILANCE

Avant tout programme de travaux sur un bâtiment construit avant 1997, le donneur d'ordres doit réaliser un repérage des matériaux contenant de l'amiante dans la zone des travaux (conformément aux modalités du rapport de repérage avant travaux depuis l'arrêté du 16 juillet 2019). Si des agents peuvent être exposés, l'employeur doit également assurer un suivi médical adapté en lien avec la médecine du travail.

Yann PODEVIN, chef d'atelier technique à la mairie de Mortagne-sur-Sèvre, nous explique la démarche engagée au sein de la collectivité pour suivre ce risque et former les agents exposés.

" Dans le cadre de la rénovation d'une école en 2024, il a été détecté de l'amiante (+70%) dans le bâtiment. Le maître d'œuvre a demandé aux entreprises chargées des travaux de lui fournir la preuve de formation et le descriptif des modes opératoires avant de réaliser les travaux.

Nous étions aussi concernés car nous intervenions sur le chantier de réhabilitation de l'école pour démonter/remonter des meubles, fixer des étagères, etc.

Les élus ont décidé de former tous les agents susceptibles d'être exposés à l'amiante.

À la suite de la formation, il a fallu acheter les équipements de protection individuelle (EPI) : combinaison jetable, masque FFP3 et le matériel adapté (perceuse aspirante, aspirateur adapté).

La formation a permis aux agents de prendre connaissance des dangers liés au risque amiante. Maintenant, lors de leurs interventions sur des bâtiments construits avant 1997, ils sont attentifs, vigilants et utilisent systématiquement les EPI mis à leur disposition.

La direction a pris conscience de la gravité de l'exposition à l'amiante et dans un avenir proche, elle souhaite qu'une démarche de prévention sur le risque amiante soit initiée au sein de la collectivité.

Pour l'année 2026, il est prévu de mettre en place un budget pour effectuer les repérages amiante sur l'ensemble des bâtiments concernés et mettre à jour tous les DTA.

Afin de renforcer la prévention du risque amiante au sein des collectivités, le service Prévention des risques professionnels du Centre de Gestion souhaite créer un groupe de travail sur le sujet. L'objectif est d'harmoniser les pratiques, en sécurisant les interventions et en améliorant la connaissance réglementaire et opérationnelle des agents et des intervenants. N'hésitez pas à le contacter.

> Contact

Service Prévention des risques professionnels, prevention@cdg85.fr, 02 51 44 10 19.

> Prévention

Une instance dédiée à l'amélioration des conditions de travail des agents

Vous souhaitez mettre en oeuvre une décision ou un projet qui impacte la santé, la sécurité ou les conditions de travail des agents. Une instance du Centre de Gestion appelée F3SCT doit être saisie dans certains cas. Cet article vous éclaire et vous guide dans vos démarches.

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) du Centre de Gestion exerce ses missions pour toutes les collectivités et tous les établissements publics affiliés comptant moins de 50 agents.

Cette instance paritaire, issue du Comité social Territorial (CST), a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et à la sécurité des agents.



La F3SCT doit être saisie **pour avis** avant de valider les projets suivants :

Après élaboration ou importante mise à jour du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Avant validation et diffusion du **règlement intérieur** et des consignes de sécurité (exemple : horaires aménagés pour canicule, intempéries)

Après rédaction annuelle du **Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact)**

Avant la mise en oeuvre de **projets d'aménagement** importants ou l'introduction de nouvelles technologies

Lors de la nomination de **l'assistant de prévention** par arrêté

Avant **l'accueil des apprentis**, notamment pour toute demande de dérogation pour la réalisation de travaux dangereux

Avant la signature de la convention avec le CDG pour mise à disposition de **l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI)**

La F3SCT doit être saisie **pour information** avant de valider les projets suivants :

Présentation des conclusions des enquêtes accidents

Présentation du compte rendu d'inspection de l'ACFI

Présentation des dangers graves et imminents et des actions mises en place

Présentation des documents relatifs aux installations soumises à autorisation et transmis aux autorités

La F3SCT peut intervenir sur le terrain pour contrôler et accompagner les collectivités : lors de visites régulières, après accidents, en cas de signalement d'un danger grave et imminent, et pour toutes actions liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Sources : Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à la sécurité dans la FPT et Code Général de la Fonction Publique.

Pour saisir la F3SCT, vous êtes invités à déposer votre dossier sur le logiciel AGIRHE Instances. Retrouvez toutes les informations sur le site www.maisondescommunes85.fr, rubrique " Carrière-statut/ Les instances du dialogue social/ Le Comité Social Territorial (CST)".

> Contacts

Service Instances du dialogue social, 02 53 33 01 47, instances.dialogue.social@cdg85.fr

Service Prévention des risques professionnels, 02 53 33 01 48, prevention@cdg85.fr



> Instances médicales

De nouveaux médecins au Conseil médical

De gauche à droite : Alice MARCILLAT, responsable du service Instances médicales, Dr CLAVURIER, Dr MORIN, médecin Président du Conseil médical, et Dr COUSIN

Arrivés récemment, Dr COUSIN et Dr CLAVURIER viennent renforcer le Conseil médical chargé d'examiner les dossiers médicaux des agents territoriaux.

Le Conseil médical est une instance médicale consultative chargée d'examiner les dossiers médicaux des agents territoriaux (agents titulaires, stagiaires ou contractuels) et d'émettre des avis à la demande d'une collectivité chaque fois que des dispositions statutaires le prévoient avant que les décisions ne soient prises par l'autorité territoriale.

Selon la nature des dossiers, le Conseil siège en formation restreinte ou en formation plénière.

Pour garantir le quorum et assurer le bon déroulement des séances, le Conseil médical doit être composé d'au moins deux médecins.

Après des recherches actives et l'aide de nos partenaires comme le Conseil de l'Ordre des Médecins, trois nouveaux médecins ont rejoint l'équipe du Conseil médical. Désormais, elle se compose de cinq médecins généralistes dont un médecin président et deux médecins spécialistes.

Les nouveaux arrivants bénéficient d'une formation assurée par le secrétariat du Conseil médical et de l'accompagnement des médecins déjà en fonction, qui partagent leur expérience et leur expertise.

Les Docteurs COUSIN et CLAVURIER, récemment intégrés au Conseil médical, ont accepté de partager leur ressenti.

Comment avez-vous découvert cette opportunité ?

Dr CLAVURIER : « On m'a proposé de rejoindre le Conseil médical. Cette proposition faisait écho à mon expérience récente dans le basket professionnel féminin à La Roche-sur-Yon, que je viens de quitter après deux ans et demi ».

Qu'est-ce qui vous a motivé à rejoindre le Conseil médical ?

Dr COUSIN : « Je suis déjà membre de la commission de l'ARS, ce qui m'a naturellement conduit à m'intéresser à cette mission ».

Dr CLAVURIER : « C'est l'opportunité de découvrir un autre volet de la médecine, tout en restant en lien avec la pratique médicale. J'ai été particulièrement intéressé par la manière dont certaines décisions sont prises et par les échanges avec le monde du travail, qu'il s'agisse des agents ou des employeurs ».

Qu'implique cet engagement au quotidien ?

Dr COUSIN : « Cela suppose d'être présent aux séances – environ une par mois –, de s'investir en amont dans l'étude des dossiers et de participer activement aux échanges, le tout dans une bonne ambiance de travail ».

Dr CLAVURIER : « Chaque dossier nécessite une analyse préalable approfondie. Il

faut également rester disponible, motivé et en lien avec le service des instances médicales pour obtenir des informations complémentaires en dehors des séances ».

Le Dr MORIN, médecin Président du Conseil médical, se réjouit de ces arrivées. " Leur intégration permet de renforcer l'équipe médicale et de faire découvrir une activité exigeante, mobilisant de réelles compétences médicales, loin d'une approche purement administrative ». Médecin généraliste pendant près de quarante ans, le Dr MORIN a également exercé en tant que médecin agréé, après une formation spécialisée à Paris, lui permettant de réaliser des expertises et des avis d'aptitude à l'emploi dans la fonction publique. Aujourd'hui, il se consacre pleinement aux travaux des Conseils médicaux, en formation restreinte comme plénière.

Vous êtes médecin et êtes intéressé(e) pour rejoindre cette instance. N'hésitez pas à prendre contact avec le service.

> Contact

Service Instances médicales,
instances.medicales@cdg85.fr,
02 53 33 02 73.

> Action sociale

En 2026, place au renouvellement des instances du FDAS

À l'issue des élections municipales de mars 2026, le Fonds Départemental d'Action Sociale élira ses nouveaux représentants. Découvrez dans cet article comment ils seront désignés au sein des différentes instances.

Le Fonds Départemental d'Action Sociale (FDAS), association loi 1901, accompagne depuis 1973 les collectivités et établissements publics de Vendée dans la mise en place d'une action sociale de qualité au bénéfice des agents territoriaux. La loi de 1901 ne définissant pas les instances administratives d'une association, le FDAS a fait le choix d'articuler son fonctionnement autour de trois organes, à savoir l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration et le Bureau.

Les adhérents représentés par des délégués pour siéger à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale du FDAS est composée d'un Collège des Elus et d'un Collège des Agents, eux-mêmes constitués paritairement de 79 délégués élus et de 79 délégués agents, soit 158 délégués. Cette assemblée porte le projet associatif, élit les membres du Conseil d'administration, et se réunit une fois par an pour valider les comptes, définir les orientations politiques et budgétaires ou encore voter la modification des statuts.

Afin d'assurer la représentation des 410 collectivités et autres établissements publics adhérents au FDAS, les

19 établissements publics de coopération intercommunale de Vendée jouent un rôle essentiel dans la désignation des délégués FDAS. Véritable chef de file de la désignation, chaque EPCI est appelé à désigner, sur délibération, quatre délégués élus et quatre délégués agents représentant les collectivités adhérentes au FDAS au sein de son territoire. L'Île d'Yeu, non soumise à l'obligation de rattachement à un EPCI, procède à la désignation de ses propres délégués, à savoir un délégué élu et un délégué agent. Fort de plus de 2 000 agents adhérents, le Conseil Départemental de la Vendée désignera ses propres délégués, à savoir deux délégués élus et deux délégués agents.

Les délégués, nouvellement désignés, seront appelés à se réunir **le 3 septembre prochain pour élire, en leur sein, les 20 membres du Conseil d'administration** (10 membres représentant le Collège des Elus et de 10 membres représentant le Collège des Agents).

Le Conseil d'administration, cheville ouvrière de l'Assemblée générale

Le Conseil d'administration a pour mission de décliner en actions les orientations de l'Assemblée générale, de préparer le budget et de suivre son exécution, et

doit rendre compte de sa gestion chaque année aux membres de l'Assemblée Générale. Il procède également à l'élection des membres du Bureau ; président, vice-présidents, trésorier et secrétaire.

Pour siéger au sein du Conseil d'administration du FDAS, il faut dans un premier temps avoir été désigné délégué pour représenter son territoire au sein de l'Assemblée générale. Puis, dans un second temps, faire acte de candidature au poste d'administrateur et être élu par les délégués, membres de son Collège.

Le Bureau, entre responsabilités et investissement quotidien

Le Bureau n'est pas une instance décisionnelle, ayant autorité sur le Conseil d'administration. Il s'agit plutôt d'une émanation de ce dernier qui prépare les travaux pour le compte du Conseil d'administration et assure la gestion au quotidien.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'association.

> Contact

FDAS, fdas@cdg85.fr, 02 51 44 10 16.

Les nouveautés et projets 2026 présentés aux correspondants

Le 27 novembre dernier, une centaine de correspondants FDAS et CNAS se sont réunis à la Maison des Communes pour la traditionnelle réunion annuelle d'information.

Cette édition, animée par la responsable

de l'association, Ismérie FRÉDÉRIC, et le responsable pôle adhérent de l'antenne ouest du CNAS, David CARDOSO accompagné de son partenaire de billetterie Meyclub, fut particulièrement riche en échanges grâce au grand retour du Salon des partenaires,

suspendu depuis la crise sanitaire. Les correspondants ont pu rencontrer et échanger avec sept partenaires FDAS et CNAS, ce qui a permis de renforcer les liens déjà existants.



Un lieu restructuré pour mieux vous accueillir et vous accompagner

Face aux besoins croissants des collectivités vendéennes, la Maison des Communes, véritable centre ressources pour les élus et les agents territoriaux, lance un projet de restructuration et d'extension de son bâtiment principal, construit en 2008. Des espaces repensés, des outils modernisés qui doivent répondre aux enjeux de demain.

FAIRE ÉVOLUER LES ESPACES POUR PRÉPARER L'AVENIR

La Maison des Communes de la Vendée, propriété du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, lieu d'échanges, de formation et de services pour les collectivités a été construite en 2008, il y a 18 ans.

C'est un ensemble de 2 bâtiments qui regroupe 8 structures au service des collectivités et établissements publics de la Vendée.

En 2024, le Centre de Gestion a réorganisé ses services en créant plusieurs pôles adaptés aux besoins des collectivités. Face à l'augmentation du nombre de collaborateurs (de 40 en

2008 à environ 100 aujourd'hui) et aux attentes des élus, le Centre de Gestion a souhaité engager un ambitieux projet de restructuration, d'agrandissement de ses locaux et de rénovation thermique en vue d'assurer un meilleur confort été/hiver.

Les espaces seront repensés et optimisés, notamment en supprimant les couloirs non utilisés.

Pour cela, le Centre de Gestion a lancé un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse avec l'accompagnement de Vendée Expansion, assistant à maîtrise d'ouvrage, pour cette opération.



DES ESPACES AGRANDIS, REPENSÉS ET UN CONFORT AMÉLIORÉ

Une extension de 470 m² pour accueillir élus et services, avec mutualisation d'espaces.

Le réaménagement de 2 075 m² de locaux existants, en lien avec la nouvelle organisation.

La mise aux normes sécuritaires et l'amélioration du confort, incluant le traitement thermique (été/hiver) et le remplacement du chauffage.

La création d'un garage extérieur d'environ 100 m².

L'aménagement des extérieurs.

Un parc sécurisé pour vélos/trottinettes (≈ 15 places) avec bornes de recharge.

L'agrandissement de l'espace cafétéria/détente pour l'ensemble des collaborateurs.

Au-delà des travaux à réaliser, un des enjeux clairement identifiés est l'aménagement des espaces de travail.

Le jury composé des élus et de 3 architectes nommés par l'Ordre des architectes s'est réuni une première fois le 10 juin dernier. Après analyse des 43 dossiers réceptionnés, le jury a retenu 3 cabinets d'architectes. Lors de sa deuxième réunion le 18 décembre 2025, le jury a désigné le lauréat du concours.

Le 2 février 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a attribué le marché au Cabinet Archi Urba Déco de Montaigu-Vendée.



↑ Jean-Philippe MARC, chargé d'opérations à Vendée Expansion, Nathalie SEGURA, Secrétaire Générale au CDG 85, Francis MERCIER, architecte et créateur de l'agence Archi Urba Déco et Aurélien BOURCIER, architecte

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier de l'opération travaux comporte plusieurs étapes clés.

Ce phasage permettra d'assurer la continuité des activités tout au long du chantier.

AVRIL 2025

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

FÉVRIER 2026

Choix du lauréat et attribution du marché par le Conseil d'Administration

COURANT 2026

Études, permis de construire, consultations et marchés avec les entreprises

AVRIL 2027

Démarrage des travaux

OCTOBRE 2028

Livraison et mise en service des nouveaux espaces

Le projet vise à transformer la Maison des Communes en un véritable lieu de travail, adapté aux nouvelles pratiques professionnelles, en conciliant qualité d'usage, cohérence architecturale et performance environnementale.

Les chiffres clés

Surface créée : 470 m²

Surface réaménagée : 2 075 m²

Montant HT des travaux estimé : 3 878 000 €

Durée des travaux : 18 mois

Architecte : Archi Urba Déco Montaigu



Perspective extérieure à l'étape projet ©Archi Urba Déco Montaigu



Francis MERCIER,
Architecte et créateur
de l'agence Archi
Urba Déco Montaigu

" L'extension, majoritairement développée en étage, est conçue dans une logique de rationalité économique, de compacité et de performance énergétique. Son orientation est et sud maximise les apports solaires tout en assurant un confort thermique maîtrisé grâce à une approche bioclimatique, une forte inertie du bâti et l'utilisation d'isolants biosourcés. L'architecture de l'extension reprend les codes du bâtiment existant, tout en les faisant évoluer, notamment à travers des dispositifs de brise-soleil optimisés. L'ensemble vise une homogénéité entre l'existant et le neuf, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Un garage et un abri pour deux-roues sont prévus dans un bâtiment indépendant, intégré à l'ensemble architectural. Le projet réorganise profondément les

circulations internes en créant un nouveau flux continu, desservant chaque aile de manière indépendante et fluide, sans traversée des services. Les passerelles existantes sont transformées en circulations fermées, reliant efficacement l'ensemble du bâtiment.

Une attention particulière est portée à la porosité visuelle avec l'extérieur, grâce à de larges surfaces vitrées, des open-spaces traversants et des espaces de convivialité largement ouverts sur les aménagements paysagers. La cafétéria devient un lieu central de détente et d'échanges, prolongé vers l'extérieur.

Les espaces de travail sont organisés selon une typologie variée (postes individuels ou groupés, espaces collaboratifs, lieux de confidentialité et îlots de détente), favorisant confort, efficacité et flexibilité. L'ambiance intérieure se veut sobre, chaleureuse et apaisante, avec un traitement acoustique soigné et des matériaux favorisant le bien-être.

Nous avons fait le choix de proposer une extension dans le prolongement des ailes 3 et 4, à l'est du bâtiment, afin de renforcer la logique fonctionnelle existante

et d'optimiser les circulations. Elle permet en outre l'agrandissement de la cafétéria du personnel, associée à un jardin et à une terrasse couverte, favorisant le bien-être et le lien avec l'extérieur.

Les travaux sont prévus sur une durée d'environ 18 mois, avec une libération quasi totale du bâtiment pendant le chantier. Ils se dérouleront en plusieurs phases : construction de l'extension, restructuration du bâtiment existant et création des annexes, puis réaménagement des salles de formation. Une attention particulière sera portée à la gestion environnementale et à la qualité du chantier.

La maîtrise d'œuvre revendique une démarche plaçant la fonctionnalité et le confort des usagers au cœur du projet. L'architecture est au service des usages et construite en étroite concertation avec la maîtrise d'ouvrage. L'objectif est de livrer un projet durable, cohérent et pleinement adapté aux besoins futurs des utilisateurs "



Nathalie SEGURA,
Secrétaire générale
au Centre de Gestion,
en charge du suivi du
projet

" L'agrandissement et la restructuration de la Maison des Communes de la Vendée représentent bien plus qu'un simple chantier de réaménagement : c'est une véritable transformation pensée au service des collaborateurs, des élus et de l'ensemble des usagers de la Maison des Communes de la Vendée.

Les locaux actuels, conçus en 2008, ne correspondaient plus aux besoins de notre organisation en pleine évolution. Nos équipes doivent aujourd'hui pouvoir s'appuyer sur des espaces de travail flexibles, collaboratifs, modulaires et accueillants, capables d'accompagner des rythmes professionnels variés : réunions d'équipe, rendez-vous avec des partenaires, travail inter-service, moments de concentration individuelle ou encore temps de convivialité.

Avec ce projet, nous repensons entièrement notre environnement de travail afin qu'il soit plus fonctionnel,

plus confortable et résolument tourné vers l'avenir. L'amélioration de la qualité de vie au travail, la modernisation énergétique du bâtiment, la sobriété et l'efficacité des installations, ainsi que le développement du flex office constituent des leviers majeurs de ce renouveau.

Cette transformation s'est construite avec les équipes. Dès le début, les collaborateurs ont été pleinement associés : temps de consultation, ateliers de co-construction, échanges réguliers. Leur implication a été essentielle pour affiner les attentes, comprendre les usages réels et imaginer des espaces adaptés à la culture et aux besoins de la Maison des Communes.


Le concours de maîtrise d'œuvre, mené de manière anonyme pour garantir une totale impartialité, a permis au jury de sélectionner la proposition du groupement conduit par l'Agence d'architectes Archi Urba Déco de Montaigu. Leur vision s'est distinguée par sa justesse, son respect du site et la mise en valeur du bâtiment existant. Leur projet conjugue simplicité architecturale, durabilité, confort, modularité et lumière naturelle, tout en apportant une réponse fine aux besoins

opérationnels des utilisateurs.

À la hauteur de nos ambitions, le programme prévoit la réhabilitation complète des espaces actuels, l'extension des surfaces, ainsi que la création de nouveaux lieux collaboratifs et de zones de convivialité. Au total, 2 075 m² seront réaménagés et 470 m² créés, avec une attention particulière portée à la performance énergétique, à l'élégance des espaces et à leur cohérence d'ensemble.

À terme, les bénéfices seront nombreux : des conditions de travail améliorées, des espaces plus flexibles et adaptés à nos pratiques professionnelles, un impact environnemental réduit, et un cadre propice à la coopération comme à la concentration. Cette transformation renforcera également le rayonnement de la Maison des Communes, fidèle à son ambition d'innovation et de service auprès des collectivités vendéennes.

Le projet Maison des Communes de la Vendée n'est donc pas seulement un réaménagement : c'est un projet structurant, une étape clé pour accompagner notre évolution et répondre aux enjeux de demain, en investissant dans des locaux modernes et durables".

 Perspective intérieure à l'étape projet ©Archi Urba Déco Montaigu



> Concours

Retour sur le concours de Rédacteur

Jeudi 16 octobre 2025, 1053 candidats ont participé aux épreuves écrites du concours de Rédacteur territorial organisé par le Centre de Gestion de la Vendée pour les collectivités vendéennes et de Loire-Atlantique.

Comme pour la session précédente, les candidats devaient impérativement, procéder à leur inscription depuis le site www.concours-territorial.fr. Ce portail, point d'entrée unique pour toute inscription à un concours de la Fonction Publique Territoriale, a permis de réduire significativement l'absentéisme.

Le taux de présence est ainsi en hausse pour cette session 2025 par rapport aux

sessions passées : 87 % en 2025, contre 82 % en 2023 et 69,5 % en 2021.

Nouveauté 2025 : les copies désormais corrigées de manière dématérialisée

À la suite des épreuves, 1330 copies ont été corrigées. Après avoir été scannées, elles ont été mises à disposition sur une plateforme sécurisée de correction.

Les 35 correcteurs, mobilisés pour assurer cette mission, ont ainsi pu procéder à la correction de manière dématérialisée.

Les épreuves orales sont programmées les 5, 6, 9 et 10 février 2026.



> UDCCAS

Les CCAS et CIAS accompagnés dans leurs missions

Partenaire privilégié des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (CCAS), l'UDCCAS propose chaque année aux élus et techniciens adhérents des temps d'information et de formation. Retour sur les dernières actions de 2025.

Des actions développées par le groupe La Poste pour le maintien du lien social

L'Union Départementale des CCAS et CIAS de Vendée a organisé, en lien avec les services de la Poste, une réunion de présentation des services de La Poste le mardi 9 décembre dernier. Cette rencontre a permis à une vingtaine de personnes, élus et professionnels des centres communaux d'action sociale de prendre connaissance des actualités du groupe La Poste engagé dans le maintien du lien social et dans l'autonomie des personnes

âgées et isolées à domicile. Le groupe a présenté les actions développées dans le cadre du partenariat avec l'UNCCAS et notamment l'offre d'accompagnement auprès des collectivités dans la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux.

Une formation pour préparer le renouvellement des conseils d'administration

Par ailleurs, afin d'aider les élus et techniciens des CCAS et CIAS à préparer le changement de mandature de mars 2026, l'UDCCAS a proposé la

formation « Renouvellement du Conseil d'Administration des CCAS/CIAS » qui a rassemblé 28 professionnels de CCAS et CIAS sur 2 sessions organisées en octobre et novembre 2025. Une troisième et dernière session de formation était programmée le 30 janvier 2026 afin de répondre au mieux aux besoins des CCAS.

> Contact

UDCCAS, udccas@cdg85.fr,
02 53 33 01 36.

L'intelligence artificielle au programme

Le 25 novembre dernier, les adhérents de l'Association Vendéenne des Anciens Maires (AVAM) étaient invités à participer à une conférence sur le thème de l'intelligence artificielle. Retour sur ce temps fort.

Chaque année, l'AVAM propose à ses adhérents des conférences. Fin 2025, c'est la thématique de l'intelligence artificielle (IA) qui a été plébiscitée. Cette conférence animée par Jack GUICHARD, ancien Directeur du Palais de la Découverte, a offert une introduction accessible et complète au monde de l'IA. Fort de son expérience en recherche sur les réseaux de neurones, en technologies multimédias et en diffusion scientifique, le conférencier a guidé les participants à travers les notions essentielles et les enjeux actuels de l'IA.

Comprendre l'IA et son évolution

Jack GUICHARD a d'abord présenté une définition simple de l'intelligence artificielle avant d'en retracer l'histoire, depuis les premières recherches sur les réseaux de neurones jusqu'à l'avènement de l'apprentissage automatique.

Il a montré comment ces avancées ont progressivement permis le développement de systèmes capables d'apprendre et de résoudre des tâches complexes.

L'IA dans notre quotidien

Les participants ont pris conscience de

la place omniprésente de l'IA dans la vie quotidienne : à la maison (assistants vocaux, objets connectés), au travail (aide à la décision, automatisation) et dans de nombreux secteurs comme la médecine, l'industrie, l'espace, le sport, la finance ou encore les transports.

L'IA apparaît ainsi comme une technologie transversale qui transforme une multitude d'activités.

L'IA générative : entre créativité et vigilance

Une partie de la conférence était consacrée à l'IA générative, capable de produire des textes, des images ou des sons en un clic. Jack GUICHARD en a souligné les capacités créatives, tout en alertant sur la nécessité d'apprendre à détecter les "fake news" et les contenus artificiels trompeurs.

ChatGPT et l'IA à l'école

Le conférencier a expliqué comment utiliser des outils comme ChatGPT, et a évoqué les applications pédagogiques possibles : aide à la recherche, soutien personnalisé, développement de l'esprit critique... tout



en insistant sur l'importance d'un usage guidé et réfléchi.

Les dangers et les précautions

Enfin, Jack GUICHARD a mis en garde contre les risques liés à l'IA : biais, dépendance technologique, atteintes à la vie privée, perte d'esprit critique...

Il a encouragé les participants à adopter une attitude prudente et informée, afin de profiter des bénéfices de l'IA tout en évitant ses dérives.

Assemblée générale de l'association des maires le 13 février

La fin du mandat municipal approche et les maires de Vendée sont invités à se retrouver pour la dernière assemblée générale de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) du mandat 2020 – 2026.

Celle-ci aura lieu le vendredi 13 février à partir de 14 h à la Maison des Communes. À l'issue de l'assemblée générale statutaire, il est proposé aux élus de partager un moment de convivialité et profiter de cette rencontre pour remercier l'ensemble des

élus pour leur engagement ces 6 dernières années et notamment celles et ceux qui ont fait part de leur souhait de raccrocher l'écharpe en mars prochain.



Une nouvelle offre cybersécurité

Face à l'augmentation des risques numériques, les collectivités ont exprimé le besoin d'un accompagnement à la fois accessible et adapté à leurs contraintes. Une nouvelle offre cybersécurité a donc été développée par le syndicat pour répondre directement à ces attentes.

Une nouvelle offre cybersécurité est disponible dès à présent. Elle a été élaborée à partir des retours de plus d'une centaine de collectivités et s'appuie sur plusieurs expérimentations réussies, notamment en matière d'audits techniques et organisationnels, de gestion de crise et de plans de continuité d'activité. Ces travaux ont permis de valider la méthodologie, les livrables et les charges d'exécution proposées.

Cette offre se décline en deux approches complémentaires, permettant à chaque collectivité de choisir la solution la mieux adaptée à son niveau de maturité, à ses besoins et à son calendrier.

1. Un accompagnement structuré pour renforcer durablement la cybersécurité pour les collectivités de moins de 10 000 habitants

Pour les collectivités souhaitant bénéficier d'un cadre progressif, l'offre propose un accompagnement structuré sur deux ans incluant l'analyse de risques, la cartographie du système d'information, la rédaction ou la

mise à jour des documents essentiels tels que la politique de sécurité des systèmes d'information, le plan de continuité d'activité et le plan de reprise d'activité, ainsi que la réalisation d'audits techniques et organisationnels. La sensibilisation des élus et des agents est également intégrée, de même que l'assistance en cas d'incident. À partir de la troisième année, un accompagnement récurrent permet d'actualiser régulièrement les dispositifs, d'assurer une veille adaptée et de maintenir un niveau de sécurité constant.

2. Des prestations à la carte pour répondre aux besoins immédiats

Les collectivités de moins de 10 000 habitants peuvent également choisir ces mêmes prestations à la carte, mobilisables rapidement selon leurs priorités. À cela s'ajoute, pour toutes les collectivités, la possibilité de recourir à des actions de sensibilisation et à des solutions techniques telles que la détection des menaces (EDR/SOC), la sauvegarde externalisée, la sécurisation des connexions (VPN), la gestion

des mots de passe ou encore la protection des mails et les campagnes de phishing.

L'accompagnement cyber proposé par e-collectivités repose sur des compétences techniques solides et une expertise reconnue en matière de sécurité des systèmes d'information.

Fruit d'une démarche collaborative avec les collectivités et d'expérimentations menées sur le terrain par notre équipe d'experts, cette nouvelle offre propose un cadre fiable et adaptable pour renforcer la sécurité numérique. Elle permet à chaque commune de progresser à son rythme, que ce soit pour structurer une démarche globale ou pour répondre à des besoins ponctuels.

Disponible dès à présent, elle constitue un appui concret pour accompagner les collectivités face aux enjeux croissants de cybersécurité.

> **Contact**

contact@ecollectivites.fr



Deux experts de la cybersécurité pour vous accompagner

Cyril CHEUCLE - Conseiller Cybersécurité

Ingénieur en informatique, Cyril CHEUCLE a débuté sa carrière dans le développement logiciel en Entreprises de Service Numériques au profit de clients industriels. À 34 ans, il s'est tourné vers le service public en s'engageant dans la Gendarmerie Nationale, où il s'est spécialisé dans l'investigation numérique. Il est intervenu au profit des entreprises et collectivités du département pour faire de la sensibilisation et procéder à des investigations dans le cadre de cyberattaques et d'escroqueries utilisant les moyens numériques. Depuis juin 2025, il intervient sur les prestations de gouvernance et de sensibilisation proposées dans l'offre cyber.

Noah DANIEL - Administrateur Système, Réseaux et Sécurité

Issu d'une formation en Administration et Sécurité des Systèmes et Réseaux, Noah DANIEL accompagne les collectivités sur les enjeux de cybersécurité depuis deux ans au sein d'e-Collectivités. Son expertise technique couvre à la fois les solutions logicielles et les problématiques de sécurité des systèmes d'information. Depuis avril 2025, il exerce également en tant qu'administrateur système, renforçant sa vision globale des infrastructures. Il intervient aujourd'hui sur la mise en œuvre technique de l'offre cyber, incluant les audits techniques et les cartographies des systèmes d'information.

Migration de l'iParapheur en version 5.2 : les principales évolutions

Le parapheur électronique iParapheur a été mis à jour fin janvier vers la version 5.2. Cette nouvelle version apporte plusieurs évolutions majeures visant à améliorer l'ergonomie, les performances et la souplesse d'utilisation pour les collectivités.

Une interface modernisée et des fonctionnalités enrichies

La nouvelle interface graphique, plus moderne et intuitive, facilite la navigation et l'accès aux documents.

Le gestionnaire d'absences, désormais plus complet, permet de définir des périodes d'absence et de gérer différents types et sous-types d'indisponibilité, offrant ainsi une meilleure continuité dans le traitement des dossiers.

Le tampon de signature PAdES a également été mis à jour afin d'améliorer la lisibilité des signatures et de renforcer la conformité aux exigences réglementaires, notamment au regard du règlement eIDAS.

De nouveaux modes de circulation des dossiers

La version 5 introduit deux nouvelles modalités de circulation des dossiers, permettant d'adapter plus finement les circuits aux organisations internes :

- Les étapes concurrentes (OU) : plusieurs bureaux reçoivent le dossier, mais un seul doit le traiter. Ce mode est particulièrement adapté aux situations de polyvalence, pour accélérer la validation.
- Les étapes collaboratives (ET) : chaque bureau destinataire doit intervenir avant le passage à l'étape suivante. Cette modalité favorise une coordination renforcée entre services lorsque plusieurs validations sont nécessaires.

Plus d'autonomie pour les collectivités

Si elles le souhaitent, les collectivités peuvent désormais gérer elles-mêmes leurs bureaux de signature (création, modification, suppression), renforçant ainsi leur autonomie dans l'organisation et l'évolution de leurs circuits de validation.

La multi-signature des documents

La nouvelle version du parapheur électronique permet désormais la multi-signature des documents, selon deux cas de figure :

- Signature multiple par un même signataire à différents endroits d'un document, à condition que le circuit soit adapté et que le document contienne des balises de positionnement :
#signature1# : positionne la première signature
#signature2# : positionne la seconde signature
etc...
- Signatures de signataires différents à plusieurs endroits d'un même document, là encore sous réserve d'un circuit adapté et de la présence des balises :
#signature1# : signature du premier signataire du circuit
#signature2# : signature du second signataire du circuit

Ouverture vers des solutions de signature tierces

La version 5 permet également l'envoi des dossiers de signature vers des solutions de signature électronique tierces, telles que :

Yousign, Universign, Oodrive, Docage. Cette ouverture permettrait notamment de faire signer des agents.

Dans cette perspective, e-Collectivités envisage d'ailleurs d'acquérir le pack RH de Libriciel, qui permettra l'envoi de documents à signer directement depuis certains logiciels métiers RH (comme Civil Rh de CIRIL) qui s'interfacent avec cet outil.

Ainsi, toutes ces évolutions permettent à l'iParapheur de mieux répondre aux besoins opérationnels des collectivités, en proposant un outil plus flexible, plus moderne et plus simple d'utilisation.

Pour tout besoin d'accompagnement, l'équipe d'e-Collectivités est à votre disposition.

> **Contact**
support@ecollectivites.fr



" Être élu à l'ère du numérique " : un parcours vidéo pour vous accompagner

A l'issue des élections municipales de mars 2026, e-Collectivités proposera aux élus un parcours vidéo pédagogique pour appréhender et maîtriser les nombreux sujets et enjeux liés au numérique.

Après les élections, les nouveaux élus devront rapidement maîtriser les enjeux numériques qui structurent aujourd'hui le fonctionnement des collectivités. Sécurité des données, dématérialisation, relation numérique avec les habitants, souveraineté des solutions, intelligence artificielle ou encore inclusion numérique : ces sujets feront désormais partie intégrante de leurs responsabilités.

Pour accompagner les nouveaux élus dès le début de leur mandat, e-Collectivités propose un parcours d'accompagnement sur les enjeux du numérique inédit, conçu pour leur offrir les repères indispensables à une prise de fonction sereine. Issu de l'expérience acquise auprès des

collectivités depuis de nombreuses années, ce parcours s'articule autour de vidéos courtes, pédagogiques et directement opérationnelles.

Les thématiques abordées couvrent l'ensemble des bases nécessaires à l'exercice des fonctions électives à l'ère du numérique : outils numériques du quotidien, dématérialisation des processus, signature électronique, protection des données, RGPD, choix d'hébergement, numérique responsable, intelligence artificielle, infrastructures, cybersécurité, accès équitable aux services en ligne ou encore sécurisation des marchés publics du numérique.

Chaque vidéo a pour objectif d'éclairer les élus sur leurs obligations, les risques à anticiper et les bonnes pratiques à adopter.

Grâce à son approche ancrée dans les réalités du terrain, ce parcours, composé de 18 vidéos, illustre la volonté d'e-Collectivités d'accompagner les communes et intercommunalités des Pays de la Loire dans leur transformation numérique. Il constitue un outil précieux pour les élus qui entreront en fonction, leur permettant d'aborder leur mandat avec confiance et une meilleure compréhension des enjeux numériques qui guideront leurs décisions.

Il sera mis à disposition des élus immédiatement après les élections.

Transmission des délibérations de désignation des représentants au comité syndical

À la suite des élections, les collectivités adhérentes seront invitées à transmettre, dans les meilleurs délais, la délibération désignant leurs représentants au comité syndical d'e-Collectivités. Afin de faciliter et d'accélérer la constitution du comité syndical, un flux de dépôt dédié sera mis à disposition dans Pléiade (dans le menu « Actes »).

Cette démarche est essentielle pour permettre l'installation rapide du comité syndical et la poursuite des activités et actions du syndicat.

Renouvellement du marché des certificats de signature RGS**

Le renouvellement du marché des certificats de signature qualifiés RGS** a été attribué à la société CERTEUROPE. Il s'inscrit dans la continuité du marché précédent : le titulaire reste inchangé et la solution de signature demeure identique, garantissant ainsi la stabilité des usages et des procédures en place au sein des collectivités.

Dans le cadre de ce nouveau marché, les tarifs certificats RGS** inscrits au bordereau des prix unitaires (BPU) ont fait l'objet d'une augmentation. Toutefois, e-Collectivités a fait le choix de ne pas

répercuter cette hausse auprès de ses adhérents, afin de préserver des conditions tarifaires maîtrisées pour les collectivités.

Concernant la livraison, à compter du 10 mars, le tarif standard évolue et s'élèvera à 80 € HT (contre 76 € précédemment). Un tarif de livraison en urgence est désormais proposé au montant de 120 € HT, pour une livraison sous 5 jours ouvrés..

> Plus d'informations dans la newsletter d'e-Collectivités de janvier 2026.

> e-Collectivités

Référents dématérialisation : un appui clé pour sécuriser signatures et circuits



↑ Alexandre HUDAN, Corentin GONCALVES, Roselyne GOUPIL et Mélanie DELATTRE

La dématérialisation des actes et des procédures est aujourd'hui au cœur du fonctionnement des collectivités. Pour garantir des usages fluides, conformes et sécurisés, e-Collectivités s'appuie sur une équipe dédiée de référents d'application "dématérialisation", au service de l'ensemble de ses adhérents.

Une équipe spécialisée au plus près de vos usages

Composée de 4 agents, cette équipe maîtrise l'ensemble des outils d'e-administration déployés auprès des collectivités. Leur rôle va bien au-delà de l'assistance technique.

Ils interviennent à toutes les étapes de vos projets et de vos usages pour :

- conseiller et accompagner les collectivités,
- paramétrer les outils en fonction de votre organisation,
- former les agents et les élus,
- sécuriser les pratiques, dans le respect du cadre réglementaire.

Certificats de signature RGS** : un enjeu stratégique

La gestion des certificats de signature électronique RGS** constitue un point de vigilance majeur, en particulier lors des changements d'élus et de fonctions.

Les référents dématérialisation interviennent notamment pour :

- accompagner la création, le renouvellement et la révocation des certificats,
- vérifier leur conformité réglementaire,
- anticiper les impacts organisationnels liés aux évolutions d'équipes,
- sécuriser la continuité de la chaîne de signature.

À l'approche des élections municipales de 2026, cette expertise est essentielle pour éviter les situations d'urgence et garantir la validité juridique des actes.

Parapheur : des circuits de signature adaptés à votre organisation

L'efficacité de la dématérialisation repose en grande partie sur des circuits de signature clairs et bien paramétrés dans le parapheur.

L'équipe vous accompagne pour :

- optimiser les circuits de validation et de signature,
- adapter les paramétrages à vos pratiques locales,
- structurer les flux (actes, PES, convocations...),
- assurer une cohérence entre vos outils (parapheur, logiciels métiers, gestion documentaire).

Un paramétrage maîtrisé, c'est un gain de temps pour les services, une meilleure lisibilité pour les élus et une sécurisation des procédures.

Anticiper aujourd'hui pour mieux traverser demain

Fort de retours d'expérience du précédent renouvellement municipal, l'équipe des référents dématérialisation joue un rôle central dans la préparation des collectivités aux évolutions à venir.

Dès à présent, vous pouvez :

- demander une cartographie de vos outils (comptes, bureaux, circuits),
- préparer l'intégration des futurs élus,
- anticiper les ajustements nécessaires sur les certificats et les circuits de signature.

Cette démarche progressive permet de limiter les urgences post-électorales, de sécuriser vos outils numériques et de faciliter la transition des équipes.

Une mission pleinement alignée avec l'ADN d'e-Collectivités

L'action des référents dématérialisation s'inscrit pleinement dans les missions du syndicat :

- soutenir les usages de terrain,
- garantir la conformité réglementaire,
- offrir à toutes les collectivités un accès équitable à des outils et à une expertise de haut niveau,
- renforcer la maîtrise publique du numérique.

Un accompagnement concret, opérationnel et sécurisé, pour une e-administration au service de l'action publique locale.

Notre équipe se tient à votre disposition.

> Contact

support@ecollectivites.fr

Une organisation clarifiée pour mieux accompagner les collectivités

Afin de répondre aux enjeux croissants du numérique public et d'améliorer la qualité de service rendu aux collectivités adhérentes, e-Collectivités a fait évoluer son organisation.

Cette structuration vise un objectif clair : renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de l'action du syndicat, tout en consolidant le modèle de service public mutualisé.

Une gouvernance et une direction au service de l'intérêt général

La présidence, assurée par des élus locaux, porte la gouvernance du syndicat et garantit l'ancrage territorial des orientations stratégiques.

La direction générale coordonne l'ensemble des pôles, pilote la feuille de route et veille à la cohérence technique, fonctionnelle et financière des services proposés aux adhérents.

Des pôles structurés autour des besoins des collectivités

L'organisation s'articule autour de pôles complémentaires :

- Le pôle Ressources et Relations adhérents, socle du fonctionnement interne, assure la gestion administrative, financière et budgétaire, les marchés publics, la communication et l'accueil des collectivités.
- La Cellule Méthodes / Projets / Accompagnement structure les processus, conduit les projets, accompagne le changement, documente les pratiques et pilote la cybersécurité, dans une logique de cohérence globale.
- Le pôle Confiance numérique est dédié à la protection des données, à la conformité RGPD et à la fonction de DPO mutualisé, au service des collectivités et des usagers.
- Le Centre de Services Numériques (CSN) constitue le socle opérationnel : support des logiciels métiers,

e-administration et infrastructures techniques, garantissant la continuité et la qualité de service.

Une expertise publique, mutualisée et de terrain

Avec 26 agents, majoritairement issus des collectivités territoriales, e-Collectivités s'appuie sur une double expertise :

- la connaissance fine des métiers et des contraintes réglementaires
- des compétences techniques solides en systèmes d'information, logiciels métiers et accompagnement des usages.

Cette organisation renforcée permet au syndicat de mieux anticiper les évolutions, de sécuriser les services numériques et de proposer un accompagnement adapté à toutes les collectivités, quelles que soient leur taille et leurs moyens.

Un temps d'échange personnalisé

e-Collectivités vous propose de réaliser un bilan partagé des outils numériques utilisés au sein de votre structure, de faire le point sur les actualités et d'identifier les besoins émergents des services, grâce à un rendez-vous individuel.

Cet échange permettra d'évaluer l'adéquation de l'offre mutualisée aux pratiques locales, d'anticiper les évolutions nécessaires et de partager les enjeux à venir.

> contact@ecollectivites.fr

Un catalogue de formations pour accompagner l'usage des logiciels métiers

Les agents de votre structure souhaitent être accompagnés dans la prise en main, l'approfondissement et l'évolution de leurs usages des logiciels métiers. Un catalogue de formations est à la disposition des collectivités adhérentes.

Les formations proposées couvrent l'ensemble des outils déployés (finances, actes, délibérations, convocations, état civil, e-administration...)

> Le catalogue est accessible sur le site internet : www.ecollectivites.fr, rubrique " Logiciels métiers ".

RESSOURCES HUMAINES

Vos nouveaux interlocuteurs à la Maison des Communes



Mélina SAVARIAU
Gestionnaire de paie

Au sein du service Paie, Mélina effectue les paies des agents et élus des collectivités non affiliées de la Vendée, les paies spécifiques ou ayant un process particulier (collectivités de la Mayenne, paies d'urgence, paies de droit privé, paies dites " web ").



Florine LEFEBVRE
Archiviste itinérante

Florine a rejoint le service Archives dans le cadre d'un contrat de projet de 2 ans afin d'intervenir sur des opérations d'archivage concentrées sur le territoire Terres de Montaigu.



Dr Valérie ROUX
Médecin du travail

Au sein du service Médecine du travail, Dr Valérie ROUX assure le suivi médical des agents des collectivités affiliées, coordonne l'équipe médicale et pilote la politique de prévention en santé au travail de l'établissement en lien avec les deux autres médecins du travail.



Sandrine BRIAUD
Responsable de la cellule Méthodes, projets, accompagnement

Sandrine a rejoint la cellule le 1^{er} décembre 2025 en qualité de responsable. Forte de son expérience en tant que cheffe de projet à e-Collectivités, elle met à profit sa connaissance des besoins des collectivités et des pratiques internes pour structurer durablement l'appui et l'accompagnement proposés aux adhérents dans la conduite de leurs projets.



Véronique CHEVAL
Chargée de projet

Véronique a rejoint la cellule Méthode, projets et accompagnement d'e-Collectivités le 1^{er} octobre 2025. Elle s'appuie sur une expérience en développement web acquise au sein du syndicat. Elle intervient sur le paramétrage des solutions applicatives et leur déploiement. Elle contribue à la conduite du changement et accompagne les collectivités dans l'appropriation des outils et pratiques numériques.



Isaure BOURDELAT
Cheffe de projet numérique

Isaure a rejoint la cellule Méthode, projets et accompagnement d'e-Collectivités le 6 janvier 2026. Elle pilote un portefeuille de projets visant à finaliser les actions inscrites à la feuille de route 2023–2026 et à préparer la suivante. Elle assure notamment le suivi de la mise en place de la Suite territoriale, un ensemble de logiciels développés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), destiné en priorité aux petites collectivités.



Noah DANIEL
Administrateur Système, Réseaux et Sécurité

Noah a pris de nouvelles fonctions le 1^{er} octobre. Il a pour mission d'assurer le maintien en conditions opérationnelles de l'infrastructure et des applications d'e-Collectivités.

Son poste comprend également un volet "cyber". En interne, Noah veille à la sécurisation des applications et des accès. En externe, il assure l'installation, le paramétrage et le support des offres techniques cyber auprès des collectivités adhérentes.



Retrouvez toutes les offres d'emploi de la Maison des Communes dans la rubrique Emploi de notre site internet :

www.maisondescommunes85.fr

CHAQUE MOIS, UN WEBINAIRE THÉMATIQUE



LE MARDI DE 10 H À 11 H

27 JANVIER

La promotion interne et les avancements de grade

10 FÉVRIER

La retraite catégorie active

3 MARS

La mise en place d'un CST local

17 MARS

Le temps partiel thérapeutique

7 AVRIL

La formation des agents territoriaux

12 MAI

Les règles de classement des agents de catégorie A

16 JUIN

Le recrutement des personnes en situation de handicap et l'évolution de leur carrière

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

www.maisondescommunes85.fr
(Événements CDG)
ou en flashant ce QR code



Maison des Communes